



Département de l'économie et de la formation
Service de l'enseignement
ECCG-EPP Sion

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Unterrichtswesen
HFSM- SFB Sitten

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



ECCG-EPP
S I O N

**STAGE ECG
CALENDRIER 2020-2021**

29 mai 2020	Séance d'information aux élèves de 1 ^{re} année ECG. Présentation des documents de stage : <ul style="list-style-type: none">- Directives relatives au stage pratique,- Convention et évaluation,- Lettre aux établissements,- Calendrier,- Liste des lieux de stage.
Juin-septembre 2020	Recherche de la place de stage. Établissement de la convention.
Jusqu'au 10 juin 2020	Remise à la proviseure de la lettre de motivation et du CV obligatoires pour un stage à l'hôpital du Valais* (établissements hospitaliers de Sierre, Montana, Sion, Martigny, St-Maurice et Monthey).
Jusqu'au 21 août 2019	Remise à la proviseure de la lettre de motivation et du CV obligatoires pour un stage en école** .
21 septembre 2020	Dernier délai pour la remise à la proviseure (au secrétariat) de la convention signée , accompagnée éventuellement de la lettre d'établissement confirmant le stage.
Début octobre 2020	Désignation, par la direction, d'un répondant de l'école pour chaque élève.
Mi-octobre 2020	Dernières recommandations avant le stage lors d'une séance d'information. Remise des conventions signées par la direction aux élèves et aux répondants de l'école ; chaque élève transmet un exemplaire à l'établissement qui le reçoit.
2-13 novembre 2020	Stage de 2 semaines au terme duquel le document d'évaluation doit être complété.

Jusqu'au 23 nov. 2020	Rédaction du rapport de stage (1-2 pages A4 dactylographiées) contenant les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Motivation, - Aptitudes personnelles développées pendant le stage, - Représentation et connaissance de la profession et du milieu professionnel. <p>L'élève complète et signe l'évaluation dans le champ réservé au stagiaire.</p>
23 novembre 2020	Remise au répondant de l'école : <ul style="list-style-type: none"> - du rapport de stage pour correction et signature, - de l'évaluation pour remarques et signature.
14 décembre 2020	Remise à la direction (au secrétariat), par le répondant, du rapport de stage et de l' évaluation signés et corrigés .
Janvier 2021	Remise aux élèves des évaluations validées par la direction.

INFORMATIONS IMPORTANTES

***Procédure pour le stage dans les établissements de l'Hôpital du Valais**

- Les élèves intéressés adressent à la proviseure une lettre de motivation et un CV en respectant le délai fixé.
- La proviseure centralise les demandes et attribue au début du mois de septembre les places de stage selon l'ordre d'arrivée des demandes et en fonction du nombre de places disponibles.
- Les élèves suivent la procédure indiquée sur le document transmis par la proviseure (document qui informe du lieu de stage et du service pour la place attribuée).

****Procédure pour le stage en école (1H-8H)**

- Les élèves intéressés adressent à la proviseure une lettre de motivation et un CV en respectant le délai fixé. Ils mentionnent l'école envisagée et le nom de l'enseignant si des contacts ont déjà été pris.
- La proviseure centralise les demandes et contacte les directions des écoles. Une fois les autorisations données par les directions, la proviseure avise les élèves concernés, qui peuvent alors (re)prendre contact avec les enseignants pour signer leur convention. Aucun élève ne fait signer sa convention avant d'avoir reçu la confirmation de la proviseure.
- **Procédure particulière pour les écoles de Sion :**
Les élèves intéressés adressent à la proviseure une lettre de motivation et un CV en respectant le délai fixé. Ils mentionnent l'école envisagée et le nom de l'enseignant si des contacts ont déjà été pris.
Dans le cas où les élèves n'ont pas pris contact avec un enseignant : leur demande de stage sera transmise dans les différents centres scolaires. Les enseignants intéressés prendront contact avec les élèves, qui en informeront alors le directeur administratif par courriel à l'adresse suivante : **m.fanelli@sion.ch**.

Divers

- Ne sont pas autorisés les stages en pharmacie ou en droguerie, ainsi que ceux dans les cycles d'orientation.
- La SUVA n'offre pas de stage de longue durée.
- Il faut porter attention aux horaires et aux déplacements et consulter la liste des lieux de stage pour les particularités de chaque établissement.